



Bernard POUSSET
Député de l'Indre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Monsieur Daniel HILLION
Ligue contre la violence routière de l'Indre
7, rue Ampère
36000 CHATEAUROUX

VG-05-02

Paris, le 17 février 2005

Monsieur le président,

Par voie de presse, vous avez tenu à faire savoir votre sentiment sur la proposition de loi dont je suis co-signataire, et qui vise à rétablir la possibilité d'aménager la peine de suspension du permis de conduire. J'ai bien évidemment pris connaissance de votre position avec la plus grande attention.

Vous soulignez notamment que depuis trente ans, le Gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a mené une politique routière courageuse, et je vous en remercie car je soutiens depuis le premier jour ces mesures qui ont permis de sauver des milliers de vies. Après des années de renoncement et de laxisme, il fallait prendre des décisions fortes, associant prévention et répression, et je souhaite que nous continuions dans cette voie.

Néanmoins, pour qu'une politique soit efficace, il faut non seulement qu'elle soit juste, mais aussi qu'elle soit ressentie comme telle. C'est pourquoi il peut apparaître aujourd'hui nécessaire de laisser aux juges des marges de manœuvre supplémentaires, afin que ponctuellement, sur des cas précis, ils puissent décider de ne pas suspendre un permis de conduire, notamment pour permettre aux gens d'aller travailler. Dans les zones rurales, il n'y a pas toujours de transports en communs appropriés, et il faut chercher quand c'est possible à sanctionner sans léser outre mesure.

Pour aller au fond des choses, vous semblez considérer que la suspension du permis vise seulement à protéger les autres usagers de la route, comme si tous ceux dont le permis était suspendu étaient des chauffards. Mais la suspension est également une sanction qui, en tant que telle, doit pouvoir être modulée. Sous le contrôle du juge, la possibilité de cette modulation s'avère pertinente.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bernard POUSSET

Secrétariat parlementaire : 6, rue des Trois Marchands - 36400 La Châtre - Tél : 02 54 48 02 47 – Fax : 02 54 48 38 33

Permanence : 6, rue de la Poterie - 36100 Issoudun - Tél/Fax : 02 54 21 84 62

Assemblée Nationale : 126, rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP - Tél : 01 40 63 95 20 - Fax : 01 40 63 95 33 - Email : bpousset@assemblee-nationale.fr